



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**


Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02518

Numéro SIREN : 491 648 952

Nom ou dénomination : L'IDE@L IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2014 sous le numéro de dépôt 2346

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 17 FEV. 2014
	Numéro : A2346

**L'IDE@L IMMO**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 1 Rue Alexandre Thorin**  
**91510 JANVILLE SUR JUINE**  
**491648952 RCS EVRY**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014**

L'an deux mille quatorze,  
Le 1<sup>er</sup> janvier,  
A 10 heures,

Les associés de la société L'IDE@L IMMO, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, divisé en 200 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 1 Rue Alexandre Thorin 91510 JANVILLE SUR JUINE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Mademoiselle Sophie LAMOURE, propriétaire de 99 parts sociales  
Monsieur Alexandre LEZAIRE, propriétaire de 101 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre LEZAIRE, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Thierry RIVOAL, gérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Thierry RIVOAL, démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AL JCL

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Thierry RIVOAL de ses fonctions de gérant et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

AL Monsieur Alexandre LEZAIRE,  
demeurant 32 Ter Rue de Saville 91510 JANVILLE SUR JUINE

Monsieur Alexandre LEZAIRE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alexandre LEZAIRE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents ou représentés.

AL SL  
Jouvo [Signature]